



Les Livrets du Bref-Infos

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec le soutien du Conseil Régional de
Bourgogne Franche Comté

Cet exemplaire fait partie de la collection « Bref
Infos » et est édité par la MIP de Louhans
Document disponible sur abonnement
Responsable de la publication : Christian
Marie, président
Coordination : Nathalie Cœur
Rédaction et mise en page : Samantha Dumas
Ces informations sont fournies à titre indicatif.
Elles n'ont pas de valeur légale ou
réglementaire.

2018—n°7

Bulletin d'information sur la formation professionnelle réalisé par la Mission d'Information Professionnelle de la Bresse Louhannaise

03.85.76.08.25. www.mip-louhans.asso.fr

DATES CONCOURS 2018/2019

Aide-soignant

*En Bourgogne-
Franche-Comté et
Auvergne-Rhône-Alpes*

Table des Matières

Modalités d'accès à la formation _____	p1
Conditions de diplôme pour les cursus complets _____	p2
Conditions de diplôme pour les cursus partiels _____	p3
Conditions de gratuité de la formation en Bourgogne Franche-Comté _____	p4
Conditions de gratuité de la formation en Auvergne Rhône-Alpes _____	p5
Ecoles en cursus complet _____	p8
Ecoles pour les titulaires des Bac Pro ASSP et SAPAT _____	p10
Ecoles pour les titulaires de diplômes dispensant de modules _____	p13
Ecole pour les cursus post-VAE _____	p17

Modalités d'accès à la formation

- > Niveau du diplôme : niveau V (CAP/BEP)
- > Accès à la formation : Sans conditions de diplôme



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

> Il existe deux possibilités de suivre la formation selon votre situation :

- 1 Le cursus complet de 10 mois : accessible sur concours avec épreuve écrite et orale (possibilité de bénéficier de dispenses de l'écrit, voir page 2)
- 2 Le cursus partiel pour les personnes déjà dispensées de certains modules (voir page 3).

Cursus complet pour...

1 Les candidats n'ayant **aucun diplôme** permettant une dispense de modules et ne pouvant donc bénéficier d'un cursus partiel (voir page 3). Certains diplômes sanitaires et sociaux permettent une dispense de l'épreuve écrite du concours (voir ci-dessous).

2 Il existe un cas particulier pour les personnes travaillant dans la Fonction Publique Hospitalière et justifiant de 3 ans d'expérience en tant qu'ASHQ (qualifié).

- Vous pouvez suivre la formation si votre employeur donne son accord et finance votre formation.
- Selon l'école, l'inscription se fait en même temps que les autres candidats OU à un autre moment de l'année. Le nombre de places est souvent limité.



Dispenses de l'épreuve écrite de sélection

➔ Pour les titulaires des diplômes suivants :

- Titre ou diplôme du secteur social homologué au minimum au niveau V (CAP/BEP) dont (liste non exhaustive) :
 - Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et personnes dépendantes (AAPAPD)
 - Assistant de vie dépendance
 - BEP Accompagnement, soins, services à la personne
 - BEP Carrières sanitaires et sociales
 - BEPA Services aux personnes
 - CAP Assistant technique en milieu familial et collectif
 - CAP Petite Enfance
 - CAPA Services en milieu rural
 - Certificat Employé familial
 - Diplôme d'Etat d'Assistant familial
- Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (Bac)

Rappel : certains diplômes permettent des dispenses de modules de formation et de bénéficier d'une sélection à part (voir le cursus partiel p3).

Attention ! Certains diplômes dispensent de l'épreuve écrite, mais ne permettent pas de bénéficier de la gratuité de la formation :

- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Certificat de Moniteur d'Atelier (en cours d'inscription au RNCP)
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial

➔ Mais aussi pour les personnes suivantes :

- Etudiants ayant suivi une 1ère année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en 2ème année.

Cursus partiel dit « passerelles » pour...

1 Les titulaires du :

- **Bac Pro ASSP** (accompagnement, soins, services à la personne) (dispense de 5 modules)
- ou du **Bac Pro SAPAT** (services aux personnes et aux territoires) (dispense de 4 modules)
- ou en classe de terminale de **l'un de ces Bac Pro**



- Accès aux écoles pages 10 à 12
- Conditions de prises en charge pages 4 et 5

2 OU les titulaires du :

- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** (dispense de 6 modules : modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8)
- **Diplôme d'Etat d'Ambulancier** (dispense de 4 modules : modules 2, 4, 5 et 7)
- **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale** (dispense de 4 modules : modules 1, 4, 5 et 7)
- **Mention complémentaire Aide à domicile** (dispense de 4 modules : modules 1, 4, 5 et 7)
- **Diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique** (dispense de 5 modules : modules 1, 4, 5, 7 et 8)
- **Titre professionnel Assistant de vie aux familles** (dispense de 3 modules : modules 1, 4 et 5)
- (le **DEAES** sera ajouté lorsque l'ensemble des textes sera paru)



- Accès aux écoles pages 13 à 16
- Conditions de prises en charge pages 4 et 5

3 OU les personnes ayant obtenu des modules du diplôme d'aide-soignant grâce à la **VAE** (validation des acquis de l'expérience)



- Accès aux écoles pages 17 à 20
- Conditions de prises en charge pages 4 et 5

Les personnes titulaires de ces diplômes peuvent intégrer le cursus complet si elles le souhaitent mais :

- elles ne bénéficient pas de la gratuité de la formation (en Bourgogne-Franche Comté)
- elles sont soumises à la même sélection que les autres candidats (dispense de l'épreuve écrite seulement)
- elles doivent repasser à l'examen les modules dont elles sont normalement dispensées au risque de les échouer

➔ Il n'est donc pas avantageux pour le candidat qui peut bénéficier du cursus partiel de choisir le cursus complet.

Prises en charge selon le public en Bourgogne-Franche-Comté

Je suis demandeur d'emploi :

Pour les parcours complets

Conditions :

- Etre demandeur d'emploi et inscrit à Pôle Emploi (toutes catégories confondues) au minimum la veille de l'entrée en formation. Les personnes en contrat d'avenir sont exclues du dispositif le temps de leur contrat.
- **ET** ne pas avoir obtenu une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation même scolaire (quel que soit le niveau, le financement, le diplôme...)
- **ET** ne pas être titulaire de certains diplômes paramédicaux et sociaux quelle que soit l'année d'obtention (voir liste ci-contre).
- **ET** ne pas être démissionnaire d'un CDI dans les 4 mois antérieurs à leur entrée en formation
- **ET** ne pas être en congé parental
- **ET** ne pas être redoublant

Rémunération : rémunération possible par Pôle Emploi ou par le Conseil Régional. **Restent à la charge du stagiaire les frais d'inscription de 184€.**

Pour les parcours partiels

Conditions requises

- Etre titulaire du Bac Pro ASSP ou SAPAT
- ET tous les autres critères qui s'appliquent aux parcours complets (qualification de plus de 2 ans, inscription à Pôle Emploi...).

Financement et rémunération

- Formation gratuite. Attention, pas de rémunération par le Conseil Régional, mais maintien de l'allocation chômage (ARE). Pas de RFPE en cas d'absence d'indemnisation. Pas de possibilité de faire une demande de bourse.
- 184€ de frais d'inscription restent à la charge du stagiaire.

Pour les autres cursus partiels : voir avec Pôle Emploi pour étudier la possibilité d'une prise en charge (notamment en AIF et/ou CPF).

Je suis salarié :

- Ma formation est **prise en charge par mon employeur**
- OU je fais une demande de **CPF** ou de **CPF de transition** (en attente de texte d'application) que je sois en CDI ou en CDD. Plus d'informations à ce sujet dans un Point relais conseil CEP (conseil en évolution professionnelle).

Je suis en formation initiale (scolaire) :

- **Cursus complet uniquement** : prise en charge par le Conseil Régional (seuls les frais d'inscription, environ 184€, restent à la charge du candidat).

- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Animateur (DEFA)
- Assistant de service social (DEASS)
- Assistant familial (DEAF)
- Assistant maternel (agrément en cours de validité)
- Audioprothésiste (TP Audioprothésiste)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Cadre de santé (DE Cadre de santé)
- Cadre social et éducatif (CAFERUIS)
- Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)
- Diététicien (BTS Diététique ou DUT Génie biologique option diététique)
- Directeur et directeur adjoint (DEIS, CAFDES)
- Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Educateur spécialisé (DEES)
- Educateur technique spécialisé (DEETS)
- Ergothérapeute (DE Ergothérapeute)
- Infirmier (DEI), Infirmier anesthésiste (IADE), Infirmier bloc opératoire (IBODE), Infirmier puériculteur (IPDE)
 - Manipulateur en radiologie (DEMEM ou DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique)
- Masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Médiateur Familial (DEMF)
- Médiateur social
- Moniteur d'Atelier
- Moniteur Educateur (CAFME)
- Opticien Lunetier (BTS Opticien Lunetier)
- Orthopédiste orthésiste (Technicien supérieur orthopédiste orthésiste)
- Orthophoniste (Certificat de capacité d'orthophoniste)
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste (Certificat de capacité d'orthoptiste)
- Pédiacre podologue (DE Pédiacre podologue)
- Podo-orthésiste (BTS Podo-orthésiste)
- Prothésiste orthésiste (BTS prothésiste orthésiste)
- Psychomotricien (DE Psychomotricien)
- Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Technicien de laboratoire (DE technicien laboratoire médical)

Prises en charge selon le public en Auvergne Rhône-Alpes

Je suis demandeur d'emploi :

Pour les parcours complets

Conditions :

- Etre inscrit à Pole Emploi avant l'entrée en formation.
- Etre admis à entrer en formation dans un centre de formation autorisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **ET** ne pas avoir rompu de CDI par **démission** ou **rupture conventionnelle** dans les 4 mois antérieurs à l'entrée en formation. Cette condition d'exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu est supérieur à un mi-temps (18h) ou dans le cas d'un cumul de plusieurs CDI supérieurs à 18h par semaine.
- **ET** ne pas être titulaire d'une des certifications du secteur sanitaire et social (indiquées ci-dessous), obtenue au cours des 3 dernières années et que la formation permettant d'y accéder a été financée par un organisme quel qu'il soit (région, pole emploi, employeur, OPCA, OPACIF). **Cette interdiction ne concerne pas les diplômes obtenus par la VAE.**

- Aide-soignant (DEAS)	- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)	- Accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Ambulancier (DEA)	- Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TP AVF)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)	

- **ET** ne pas être fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) en exercice, en disponibilité ou en congé sans traitement.
- **ET** ne pas être un salarié se trouvant en formation en cours d'emploi et relevant du plan de formation de l'employeur.
- **ET** ne pas être sous contrat de travail ou en congé individuel de formation.
- **ET** ne pas être en congé parental ou en congé sans solde.

Rémunération : si vous êtes demandeur d'emploi et que vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources et celles de vos parents.

Pour les parcours partiels

Conditions requises

- Etre titulaire du diplôme : **ASSP, SAPAT, DEA, DEAMP, DEAP, DEAVS, MCAD** ou **TP AVF** (les titulaires de ces diplômes bénéficient d'un financement par le Conseil Régional s'ils sont demandeurs d'emploi)
- **ET** tous les autres critères qui s'appliquent aux parcours complets (qualification de plus de 2 ans, inscription à Pôle Emploi...).

Financement et rémunération

- Formation gratuite. Attention, pas de rémunération par le Conseil Régional, mais maintien de l'allocation chômage (ARE). Pas de RFPE en cas d'absence d'indemnisation **mais** possibilité de faire une demande de bourse.

Pour les autres cursus partiels

- Le coût de la formation pris en charge est calculé au cas par cas (en fonction du nombre d'heures réalisées en centre de formation dans le cadre du parcours de formation spécifique de chaque candidat).

Jeune en poursuite d'études (scolaire) :

Conditions :

- Etre sorti, depuis moins de 12 mois, à la date d'entrée en formation, du système de formation initiale, dont la préparation au concours (en lycée, en formation complémentaire d'initiative locale, en institut de formation, en centre de formation apprentis, à l'université, dans le cadre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale..).
- Etre admis à entrer en formation dans un centre de formation autorisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je suis salarié :

- Ma formation est **prise en charge par mon employeur.**
- **OU** je fais une demande de **CPF** ou de **CPF de transition** (en attente de texte d'application) que je sois en CDI ou en CDD. Plus d'informations à ce sujet dans un Point relais conseil CEP (conseil en évolution professionnelle).

Dépôt des dossiers de prise en charge :

- Pour le territoire rhônalpin : dépôt de la demande par le candidat sur le portail internet : « <https://bfss.rhonealpes.fr> »
- Conditions = attendre l'acceptation de l'entrée en formation (dépôt du dossier au plus tard 1 mois après le début de la formation)

Même si les conditions décrites page 5 ne sont pas remplies, le candidat peut suivre la formation à condition de payer le coût pédagogique.

La gratuité de la formation est possible même pour les candidats qui habitent en dehors du territoire Auvergne-Rhône-Alpes à condition de respecter les critères.

Cursus complet

en Bourgogne Franche-Comté

⇒ Conditions de prise en charge page 4



Fiche métier sur
www.mip-
louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	IFAS 12 Bd Mal de Lattre de Tassigny BP 77908, 21079 DIJON Cedex 03 80 29 53 48 chu-dijon.fr (rubrique "Emploi et formation")	30	Du 05/11/18 au 30/11/18	<u>Écrit</u> : janvier 2019 <u>Oral</u> : entre mars et avril 2019 <u>Coût concours</u> : 80 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 200€
21	IFSI/IFAS Av. Guigone de Salins BP 40104 21203 BEAUNE Cedex 03 80 24 44 49 ifsi.hospices-de-beaune.com	30	Du 15/10/18 au 21/12/18 Convocation au concours : 16/01/19	<u>Écrit</u> : 31/01/19 <u>Oral</u> : du 04/03/19 au 05/04/19 <u>Coût concours</u> : 70 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 900€
21	IFSI/IFAS de Haute Côte d'Or 2 place Marcel Pagnol 21400 CHATILLON SUR SEINE 03 80 81 84 44 ifsi-semur-hco.fr	30	Du 05/11/18 au 14/12/18	<u>Écrit</u> : 19 janvier 2019 <u>Oral</u> : du 25 mars au 12 avril 2019 <u>Coût concours</u> : 80 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 171€ par semaine
21	IRFSS 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	25	Du 01/12/18 au 04/02/19	<u>Écrit</u> : 04/03/19 <u>Oral</u> : du 06/05 au 14/06/19 <u>Coût concours</u> : 120€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
25	IFPS 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	58	A partir du 07/12/18	<u>Écrit</u> : 11/02/19 <u>Oral</u> : du 18/03/ au 22/03/19 <u>Coût concours</u> : 65€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 200€ (en 2018)
25	IFMS 2 rue du Docteur Flamand 25200 MONTBELIARD 03 81 98 81 59 hnfc.fr	89	Du 26/11/18 au 04/02/19	<u>Écrit</u> : 04/03/19 <u>Oral</u> : du 2 au 12 avril 2019 <u>Coût concours</u> : 95€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
25	IFSI Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr	38	A partir du 03/12/18	<u>Écrit</u> : 19/03/19 <u>Oral</u> : du 01/04/ au 12/04/19 <u>Coût concours</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 4 200€

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
39	IFAS CH Jura Sud Site de Champagnole 1 rue de Franche-Comté, BP 316 39302 CHAMPAGNOLE Cedex 03 84 53 06 19 lfas39.wixsite.com/champagnole			Fusion avec l'IRFSS La Croix Rouge de Lons-le-Saunier (voir ci-dessous pour les détails de la formation)
39	IRFSS La Croix Rouge 155 Chemin de Chaudon 39000 LONS LE SAUNIER 03 84 47 28 87 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	64	Du 02/11/18 au 12/02/19 (16h)	<u>Écrit</u> : 12/03/19 <u>Oral</u> : du 28/03 au 12/04/19 <u>Coût concours</u> : 100€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 065€
39	IFAS Jura Nord 6 rue Jean Flamand 39100 DOLE 03 84 79 41 43 ifsi.ch-dole.fr	30	Du 03/12/18 au 18/01/19	<u>Coût concours</u> : 95€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 4 200€ (2018)
Concours commun aux IFAS de Nevers, Decize et Cosne-cours-sur-Loire. Dossier à retirer uniquement à Nevers.				
58	IFAS 15 rue du Donjon 58000 NEVERS 03 86 71 84 22 http://www.ifsi-nevers.fr/	30	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Écrit</u> : 03/04/19 <u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 785€
58	IFAS 26 route de Moulins 58300 DECIZE 03 86 77 76 30 http://www.ch-decize.fr	30	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Écrit</u> : 03/04/19 <u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 785€
58	IFAS Centre Hospitalier 96 rue Maréchal Leclerc 58206 COSNE COURS SUR LOIRE 03 86 26 54 49	30	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Écrit</u> : 03/04/19 <u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 785€
58	Lycée des Métiers F. Mitterrand 1 rue Pierre Mendès France 58120 CHÂTEAU CHINON 03 86 79 48 00 http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/	15	A partir du 13/01/19	<u>Écrit</u> : avril 2019 <u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir le coût avec le Greta 58
70	IRFSS 12 rue Miroudot St Ferjeux 70005 VESOUL Cedex 03 84 75 80 44 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	/	A partir du 01/12/2018	Informations non communiquées à ce jour (15/11/18) Contactez l'école à partir du 01/12/18

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
Concours commun aux écoles du département : 1 seule inscription possible auprès de l'école de son choix.				
71	IFAS/IFSI 40 rue d'Uxelles 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 44 65 72 ifsi-duchalonnais.fr	25	Du 03/12/18 au 14/02/19	<u>Écrit</u> : 15/03/19 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 700€
71	IFSI Bd Louis Escande 71018 MACON Cedex 03 85 27 51 07 ifsi-macon.fr	35	A partir du 01/12/18	<u>Écrit</u> : 14/03/19 <u>Oral</u> : du 18/03 au 22/03/19 + 06/05/19 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 000€
71	IFSI Centre Hospitalier 71300 MONTCEAU LES MINES 03 85 67 60 68 ifsi-creusot-montceau.com	42	A partir du 20/11/18	<u>Écrit</u> : 13/03/19 <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 300€
71	IFAS 11 impasse Chevrier, BP 147 71604 PARAY LE MONIAL 03 85 88 43 61 ifsi-ifas-paray.fr	20	Du 20/11/18 au 14/02/19	<u>Écrit</u> : 14/03/19 <u>Oral</u> : avril-mai <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 500€ (2018)
71	Centre de formation St Charles Site Le Devoir 3 rue Général Giraud 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 45 83 35	20	A partir du 01/12/18	<u>Écrit</u> : (non connu) <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
Concours commun aux 4 écoles du département (dossier en ligne sur le site d'Auxerre et renvoi à l'école de son 1er choix)				
89	IFAS Rue des Jumeriaux 89700 TONNERRE 03 86 54 34 81	15	Inscription sur dossier du 17/12/18 au 01/02/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Écrit</u> : 13/03/19 <u>Oral</u> : du 13 au 15 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 341€ (2018)
89	IFAAS 3 Quai de l'Hôpital BP 229 89306 JOIGNY Cedex 03 86 92 33 66 ifaasjoigny.wordpress.com	30	Inscription sur dossier du 17/12/18 au 01/02/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Écrit</u> : 13/03/19 <u>Oral</u> : du 13 au 15 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 665€ (frais de scolarités, tenues professionnelles et AFGSU II)
89	IFMS 1 avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS 03 86 86 17 81 www.ifms-sens.fr	30	Inscription sur dossier du 17/12/18 au 01/02/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Écrit</u> : 13/03/19 <u>Oral</u> : du 13 au 15 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 500€
89	IFAS 2 Bd Verdun 89011 AUXERRE 03 86 48 47 17 www.gcs-syhn.fr	20	Inscription sur dossier du 17/12/18 au 01/02/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Écrit</u> : 13/03/19 <u>Oral</u> : du 13 au 15 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 6 300€_(tarif 2018)
90	IFMS 11 rue Jean Rostand 90000 BELFORT 03 84 98 55 07 hnfc.fr	Concours commun avec IFMS Montbéliard (p6) Les épreuves se déroulent à Montbéliard pour 2019 (auparavant à Belfort)		

Cursus complet

en Auvergne Rhône-Alpes

⇒ conditions de prise en charge page 5



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
Concours commun aux écoles de Bourg et de Hauteville				
01	IFSI de Fleyriat 900 route de Paris CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE 04 74 45 43 83 http://www.ch-bourg-en-bresse.fr	39	Du 01/11/18 à mi-janvier 2019	<u>Écrit</u> : Février 2019 <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 000€
01	IFAS/IFSI du Bugey 180 rue de la Forestière BP 36 01110 HAUTEVILLE LOMPNES 04 37 61 67 10 ifsihauteville.com	50	A partir du 15/11/18	<u>Écrit</u> : (non connu) <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 500€
01	IFAS Oyonnax 11 route de Veyziat CS 20100 01117 OYONNAX 04 74 73 11 21 ch-hautbugey.fr	23	De mai à mi-juillet 2019	<u>Écrit</u> : (non connu) <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : (non connu) Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
69	IFAP La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07 http://www.ugecam-ra.fr/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee	51	De fin Mai à Début septembre 2019	<u>Écrit</u> : Septembre 2019 <u>Oral</u> : Octobre-Novembre 2019 <u>Coût concours</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 000€
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	86	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Écrit</u> : 07/03/19 <u>Oral</u> : du 18/02 au 12/04/19 <u>Coût concours</u> : 80€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Sinon : 5 002,62€ (financement individuel) ou 7 001,26€ (par l'employeur)
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	71	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Écrit</u> : 07/03/19 <u>Oral</u> : de Février à Avril 2019 <u>Coût concours</u> : 100€ <u>Coût formation</u> : prise en charge possible par la Région ou Pôle Emploi 4 998€ (financement individuel) ou 6 009,50€ (formation continue)
69	IRFSS Croix Rouge 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	68	Du 05/11/18 au 01/02/19	<u>Écrit</u> : 09/03/19 <u>Oral</u> : du 11/02 au 19/04/19 <u>Coût concours</u> : 80€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 5 016€

Cursus partiel avec le Bac Pro ASSP ou SAPAT

en Bourgogne Franche-Comté

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4)



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	IFAS 12 Bd Mal de Lattre de Tassigny BP 77908 21079 DIJON Cedex 03 80 29 53 48 chu-dijon.fr (rubrique "Emploi et formation")	10	Du 05/11/18 au 30/11/18	<u>Oral</u> : entre mars et avril 2019 <u>Coût concours</u> : 80 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel pour les titulaires des bac pro : ASSP= 6 200€ ASSP apprentissage = 3 600€ SAPAT = 3 600€ SAPAT = apprentissage 3 900€
21	IFSI/IFAS de Haute Côte d'Or 2 place Marcel Pagnol 21400 CHATILLON SUR SEINE 03 80 81 84 44 ifsi-semur-hco.fr	10	Du 05/11/18 au 14/12/18 <u>Sélection sur dossier</u> : du 17 décembre 2018 au 29 janvier 2019	<u>Oral</u> : du 25 mars au 12 avril 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 171€ / semaine
25	IFPS 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	12	A partir du 07/12/18	<u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : tarif en fonction du nombre de semaines de formation et du diplôme (446€ /semaine (2018)).
25	IFMS 2 rue du Docteur Flamand 25200 MONTBELIARD 03 81 98 81 59 hnfc.fr	19	Du 26/11/18 au 05/04/19	<u>Oral</u> : du 5 au 14 juin 2019 <u>Coût</u> : 95€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : tarif en fonction des modules à valider
25	IFSI Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr	7	A partir du 03/12/18	<u>Oral</u> : du 6 au 7 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : tarif en fonction des modules à valider
39	IFAS CH Jura Sud - Site de Champagnole 1 rue de Franche-Comté BP 316 39302 CHAMPAGNOLE Cedex 03 84 53 06 19 Ifas39.wixsite.com/champagnole	Fusion avec l'IRFSS La Croix Rouge de Lons-le-Saunier (voir ci-dessous pour les détails de la formation)		
39	IRFSS La Croix Rouge 155 Chemin de Chaudon 39000 LONS LE SAUNIER 03 84 47 28 87 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	17	Du 02/11/18 au 03/04/19 (16h)	<u>Oral</u> : du 25/05/19 au 07/06/19 Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : coût en fonction du nombre de modules à valider
39	IFAS Jura Nord 6 rue Jean Flamand 39100 DOLE 03 84 79 41 43 ifsi.ch-dole.fr	6	Du 01/03/19 au 03/05/19	<u>Coût concours</u> : 95€ <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
58	IFAS 15 rue du Donjon 58000 NEVERS 03 86 71 84 22 www.ifs- nevers.fr/	10	Décembre 2018 à fin Février 2019	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel pour les titulaires des bac pro : ASSP = 3 113,10€ et SAPAT = 3 536,40€
58	Lycée des Métiers F. Mitterrand 1 rue Pierre Mendès France 58120 CHÂTEAU CHINON 03 86 79 48 00 http://lyc58-fmitterrand.ac- dijon.fr/	10	A partir du 13/01/2019	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60 € <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir le coût avec le Greta 58
70	IRFSS 12 rue Miroudot St Ferjeux 70005 VESOUL Cedex 03 84 75 80 44 irfs-bourgogne-franche- comte.croix-rouge.fr	/	A partir du 01/12/2018	Informations non communiquées à ce jour (15/11/18) Contactez l'école à partir du 01/12/18
71	IFAS 11 impasse Chevrier BP 147 71604 PARAY LE MONIAL 03 85 88 43 61 ifsi-ifas-paray.fr	10	Du 20/11/18 au 14/02/19	<u>Oral</u> : avril-mai <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel pour les titulaires des bac pro : (tarif 2018) ASSP = 4 240€ et SAPAT = 4 750€
71	Centre de formation St Charles Site Le Devoir 3 rue Général Giraud 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 45 83 35	10	A partir du 01/12/18	<u>Écrit</u> : (non connu) <u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
Concours commun à Tonnerre et Auxerre				
89	IFAS Rue des Jumeriaux 89700 TONNERRE 03 86 54 34 81	10	Inscription par dossier du 18/02/19 au 03/04/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel pour les titulaires des bac pro : (tarif 2018) 4 864€ ASSP et 5 545€ SAPAT
89	IFAS 2 Bd Verdun 89011 AUXERRE 03 86 48 47 17 www.gcs-syhn.fr	10	Du 18/02/19 au 03/04/19 Examen des dossiers début avril 2019	<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel pour les titulaires des bac pro : (tarif 2018) ASSP = 4 300€ et SAPAT = 4 900€
90	IFMS 11 rue Jean Rostand 90000 BELFORT 03 84 98 55 07 hnfc.fr	Concours commun avec IFMS Montbéliard (p10) Les épreuves se déroulent à Montbéliard pour 2019 (auparavant à Belfort)		

Cursus partiel avec le Bac Pro ASSP ou SAPAT

en Auvergne Rhône-Alpes

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p5)



Fiche métier sur
www.mip-
louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée	Coût formation
01	IFSI de Fleury 900 route de Paris CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE 04 74 45 43 83 http://www.ch-bourg-en-bresse.fr	6	Du 01/11/18 à mi-janvier 2019	<u>Oral</u> : février 2019 <u>Coût</u> : 60€	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi
01	IFAS/IFSI du Bugey 180 rue de la Forestière, BP 36 01110 HAUTEVILLE LOMPNES 04 37 61 67 10 ifsahauteville.com	8	A partir du 15/11/18	<u>Oral</u> : non défini <u>Coût</u> : non défini	
01	IFAS Oyonnax 11 route de Veyziat, CS 20100 01117 OYONNAX 04 74 73 11 21 ch-hautbugey.fr	4	De mai à mi-juillet 2019	<u>Ecrit</u> : (non connu) <u>Oral</u> : (non connu)	
					Si financement individuel, coût des modules restant à passer pour les titulaires des bac pro :
69	IFAP La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07	9	De fin mai 2019 à début septembre 2019	<u>Oral</u> : octobre-novembre 2019 <u>Coût concours</u> : 90€	ASSP = 2 993€ SAPAT = 3 325€
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	15	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Oral</u> : du 18/02 au 12/04/19 <u>Coût concours</u> : 80€	Tarifs valables sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	13	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Oral</u> : mi-mars 2019 <u>Coût concours</u> : 100€ <u>Coût de la formation continue</u> : Pour les titulaires du bac pro ASSP = 3 591€ Pour les titulaires du bac pro SAPAT = 3 990€	
69	IRFSS Croix Rouge 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	12	Du 05/11/18 au 29/03/19	<u>Oral</u> : du 11/02 au 19/04/19 <u>Coût concours</u> : 80€	

Cursus partiel

avec un diplôme dispensant des modules de formation

en Bourgogne Franche-Comté

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4)



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
 (rubrique
 « Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	IFAS 12 Bd Mal de Lattre de Tassigny BP 77908, 21079 DIJON Cedex 03 80 29 53 48 chu-dijon.fr (rubrique "Emploi et formation")	4	Du 05/11/18 au 30/11/18	<u>Oral</u> : entre mars et avril 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du parcours, entre 3 360€ et 4 000€
21	IFSI/IFAS Av. Guigone de Salins BP 40104 21203 BEAUNE Cedex 03 80 24 44 49 ifsi.hospices-de-beaune.com	4	Du 15/10/18 au 01/03/19	<u>Etude du dossier</u> : du 04/03 au 15/03/19 <u>Oral</u> : du 05/04 au 09/04/19 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : tarif en fonction des modules à valider
21	IFAS de Haute Côte d'Or 2 place Marcel Pagnol 21400 CHATILLON SUR SEINE 03 80 81 84 44 ifsi-semur-hco.fr	Passerelles : 6 fongibles	Du 05/11/18 au 14/12/18	<u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 171€ / semaine
21	IRFSS 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	6	Du 01/12/2018 au 04/03/19	<u>Oral</u> : du 13 mai au 14 juin 2019 <u>Coût concours</u> : 120€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
25	IFPS 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	13	A partir du 07/12/18	<u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : tarif en fonction du nombre de semaines de formation et du diplôme de la personne. (446€ / semaine (2018))
25	IFMS 2 rue du Docteur Flamand 25200 MONTBELIARD 03 81 98 81 59 hnfc.fr	21	Du 26/11/18 au 05/04/19	<u>Oral</u> : du 5 au 14 juin 2019 <u>Coût</u> : 95€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
25	IFSI Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr	3	A partir du 03/12/18	<u>Oral</u> : du 6 au 7 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 90€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
39	IFAS CH Jura Sud Site de Champagnole 1 rue de Franche-Comté BP 316 39302 CHAMPAGNOLE Cedex 03 84 53 06 19 Ifas39.wixsite.com/champagnole	Fusion avec l'IRFSS La Croix Rouge de Lons-le-Saunier (voir ci-dessous pour les détails de la formation)		
39	IRFSS La Croix Rouge 155 Chemin de Chaudon 39000 LONS LE SAUNIER 03 84 47 28 87 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	9	Du 02/11/18 au 03/04/19 (16h)	<u>Oral</u> : du 28/05 au 07/06/19 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
39	IFAS Jura Nord 6 rue Jean Flamand 39100 DOLE 03 84 79 41 43 ifsi.ch-dole.fr	6	Du 01/03/19 au 03/05/19	<u>Coût concours</u> : 95€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
Concours commun aux IFAS de Nevers, Decize et Cosne-cours-sur-Loire.				
58	IFAS 15 rue du Donjon 58000 NEVERS 03 86 71 84 22 http://www.ifsi-nevers.fr/	8	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel, pour les titulaires de ces diplômes : DEAP = 3 113,10€ ; DEA = 3 677,50€ DEAVS = 3 395,30€ ; DEAMP = 3 254,20€ ; TPAVF = 3 536,40€
58	IFAS 26 route de Moulins 58300 DECIZE 03 86 77 76 30 http://www.ch-decize.fr	8	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du diplôme et des modules à valider
58	IFAS Centre Hospitalier 96 rue Maréchal Leclerc 58206 COSNE COURS SUR LOIRE 03 86 26 54 49	8	De décembre 2018 à fin février 2019	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du diplôme et des modules à valider
58	Lycée des Métiers F. Mitterrand 1 rue Pierre Mendès France 58120 CHÂTEAU CHINON 03 86 79 48 00 http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/	5	A partir du 13/01/19	<u>Oral</u> : mai 2019 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
70	IRFSS 12 rue Miroudot St Ferjeux 70005 VESOUL Cedex 03 84 75 80 44 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	/	A partir du 01/12/2018	Informations non communiquées à ce jour (15/11/18) Contactez l'école à partir du 01/12/18

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
Concours commun aux écoles du département : 1 seule inscription possible auprès de l'école de son choix.				
71	IFAS/IFSI 40 rue d'Uxelles 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 44 65 72 ifsi-duchalonnais.fr	5	Du 03/12/18 au 14/02/19	<u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
71	IFSI Bd Louis Escande 71018 MACON Cedex 03 85 27 51 07 ifsi-macon.fr	6	A partir du 01/12/18	<u>Oral</u> : du 18/03 au 22/03/19 + 06/05/19 <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
71	IFSI Centre Hospitalier 71300 MONTCEAU LES MINES 03 85 67 60 68 ifsi-creusot-montceau.com	7 (tous cursus partiels confondus)	A partir du 20/11/18	<u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
71	IFAS 11 impasse Chevrier BP 147 71604 PARAY LE MONIAL 03 85 88 43 61 ifsi-ifas-paray.fr	Selon les demandes	Du 20/11/18 au 14/02/19	<u>Oral</u> : avril-mai <u>Coût concours</u> : 60€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
71	Centre de formation St Charles Site Le Devoir 3 rue Général Giraud 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 45 83 35	4	A partir du 01/12/18	<u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : 60€ Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi
Concours commun aux 4 instituts du département (dossier en ligne sur le site d'Auxerre et renvoi à l'institut de son 1er choix)				
89	IFAS Rue des Jumeriaux 89700 TONNERRE 03 86 54 34 81	6	Inscription sur dossier du 18/02/19 au 03/04/19 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : entre 5 248€ et 6 248€ (2018)
89	IFAAS 3 Quai de l'Hôpital, BP 229 89306 JOIGNY Cedex 03 86 92 33 66 ifaasjoigny.wordpress.com	6		<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du diplôme, devis sur demande
89	IFMS 1 avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS 03 86 86 17 81 www.ifms-sens.fr	6		<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût concours</u> : 92€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction du diplôme, devis sur demande
89	IFAS 2 Bd Verdun 89011 AUXERRE 03 86 48 47 17 www.gcs-syhn.fr	6		<u>Oral</u> : du 16 au 17 mai 2019 <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel, pour les titulaires de ces diplômes : DEAP = 3 896€ ; DEAVS = 4 264€ ; DEA = 4 254€ ; DEAMP = 4 080€ ; Titre pro AVF = 4 448€ (tarif 2018)
90	IFMS 11 rue Jean Rostand 90000 BELFORT 03 84 98 55 07 hnfc.fr	Concours commun avec IFMS Montbéliard (p13) Les épreuves se déroulent à Montbéliard pour 2019 (auparavant à Belfort)		

Cursus partiel avec un diplôme dispensant des modules de formation

en Auvergne Rhône-Alpes

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p5)



Fiche métier sur
www.mip-louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée	Coût formation
Concours commun aux écoles de Bourg et de Hauteville					
01	IFSI de Fleyriat 900 route de Paris CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE 04 74 45 43 83 http://www.ch-bourg-en-bresse.fr	3	Du 01/11/18 à mi-janvier 2019	<u>Oral</u> : février 2019 <u>Coût concours</u> : 92€	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel, coût des modules restant à passer pour les titulaires des diplômes suivants : * Aide-médecine psychologique (DEAMP) = 2 660€ * Ambulancier (DEA) = 3 658€ * Auxiliaire de puériculture (DEAP) = 2 993€ * Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) = 2 993€ * Mention complémentaire aide à domicile (MCAD) = 2 993€ * Titre professionnel assistant de vie aux familles (TP AVF) = 3 325€ Tarifs valables sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes
01	IFAS/IFSI du Bugey 180 rue de la Forestière, BP 36 01110 HAUTEVILLE LOMPNES 04 37 61 67 10 ifsahauteville.com	2	A partir du 15/11/18	<u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : (non connu)	
01	IFAS Oyonnax 11 route de Veyziat CS 20100, 01117 OYONNAX 04 74 73 11 21 ch-hautbugey.fr	3	De mai à mi-juillet 2019	<u>Oral</u> : (non connu) <u>Coût concours</u> : (non connu)	
69	IFAP La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07	4	De fin mai 2019 à début septembre 2019	<u>Oral</u> : octobre-novembre 2019 <u>Coût concours</u> : 90€	
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	35 (avec les VAE)	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Oral</u> : 04/12/18 au 01/02/19	
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	4	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Oral</u> : mi-mars 2019 <u>Coût concours</u> : 100€ <u>Coût formation continue pour les titulaires</u> : DEAMP = 3192€ DEAES structure = 3192€ DEAP et DEAVS = 3 591€ DEAES domicile = 3 591€ MCAD = 3 591€ DEA = 4 389€ DEAES inclusion = 5 187€ TPADV = 3 990€	
69	IRFSS Croix Rouge 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	15	Du 05/11/18 au 29/03/19	<u>Oral</u> : du 11/02/19 au 19/04/19 <u>Coût concours</u> : 80€	

Cursus partiel Post-VAE

en Bourgogne Franche-Comté

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p4)



Fiche métier sur
www.mip-
louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
21	IFAS 12 Bd Mal de Lattre de Tassigny BP 77908 21079 DIJON Cedex 03 80 29 53 48 chu-dijon.fr (rubrique "Emploi et formation")	Pas de quota défini	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
21	IFSI/IFAS Av. Guigone de Salins BP 40104 21203 BEAUNE Cedex 03 80 24 44 49 ifsi.hospices-de-beaune.com			
21	IFAS de Haute Côte d'Or 2 place Marcel Pagnol 21400 CHATILLON SUR SEINE 03 80 81 84 44 ifsi-semur-hco.fr		Du 05/11/18 au 04/03/19	<u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 171€ /semaine
21	IRFSS 2 rue du Golf 21800 QUETIGNY 03 80 48 17 35 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr		Du 01/12/18 au 04/03/19	<u>Frais d'inscription</u> : 170€ (tarif 2018) Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
25	IFPS 44 Chemin du Sanatorium 25000 BESANCON 03 81 41 50 11 chu-besancon.fr	Selon les places disponibles	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	<u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : déterminé en fonction du nombre de semaines de formation et du diplôme de la personne (446€/ semaine (2018))
25	IFMS 2 rue du Docteur Flamand 25200 MONTBELIARD 03 81 98 81 59 hnfc.fr			Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
25	IFSI Rue du Général Girod 25300 PONTARLIER 03 81 38 53 29 ifsi-pontarlier.fr			

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
39	IFAS CH Jura Sud - Site de Champagnole 1 rue de Franche-Comté BP 316 39302 CHAMPAGNOLE Cedex 03 84 53 06 19	Fusion avec l'IRFSS La Croix Rouge de Lons-le-Saunier (voir ci-dessous pour les détails de la formation)		
39	IRFSS La Croix Rouge 155 Chemin de Chaudon 39000 LONS LE SAUNIER 03 84 47 28 87 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	Hors quota	Du 02/11/18 au 03/04/19 (16h)	Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
39	IFAS Jura Nord 6 rue Jean Flamand 39100 DOLE 03 84 79 41 43 ifsi.ch-dole.fr	Hors quota	Du 01/03/19 au 03/05/19	
58	IFAS 15 rue du Donjon 58000 NEVERS 03 86 71 84 22 http://www.ifsi-nevers.fr/	Pas de quota défini	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
58	IFAS 26 route de Moulins 58300 DECIZE 03 86 77 76 30 http://www.ch-decize.fr			
58	IFAS Centre Hospitalier 96 rue Maréchal Leclerc 58206 COSNE COURS SUR LOIRE 03 86 26 54 49			
58	Lycée des Métiers F. Mitterrand 1 rue Pierre Mendès France 58120 CHÂTEAU CHINON 03 86 79 48 00 http://lyc58-fmitterrand.ac-dijon.fr/			
70	IRFSS 12 rue Miroudot St Ferjeux 70005 VESOUL Cedex 03 84 75 80 44 irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr	Informations non communiquées à ce jour (15/11/18) Contacter l'école à partir du 01/12/18		

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
71	IFAS/IFSI 40 rue d'Uxelles 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 44 65 72 ifsi-duchalonnais.fr	2 (selon les inscriptions)	Du 03/12/18 au 14/02/19	Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
71	IFSI Bd Louis Escande 71018 MACON Cedex 03 85 27 51 07 ifsi-macon.fr	Pas de quota défini	A partir de décembre 2018	
71	IFSI Centre Hospitalier 71300 MONTCEAU LES MINES 03 85 67 60 68 ifsi-creusot-montceau.com	Pas de quota défini	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	
71	IFAS 11 impasse Chevrier BP 147 71604 PARAY LE MONIAL 03 85 88 43 61 ifsi-ifas-paray.fr	Pas de quota défini	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	
71	Centre de formation St Charles Site Le Devoir 3 rue Général Giraud 71100 CHALON SUR SAONE 03 85 45 83 35	Pas de quota défini	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	
89	IFAS Rue des Jumeriaux 89700 TONNERRE 03 86 54 34 81	Places illimitées	Du 18/02/19 au 03/04/19	Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
89	IFAAS 3 Quai de l'Hôpital, BP 229 89306 JOIGNY Cedex 03 86 92 33 66 ifaasjoigny.wordpress.com			
89	IFMS 1 avenue Pierre de Coubertin 89100 SENS 03 86 86 17 81 www.ifms-sens.fr			
89	IFAS 2 Bd Verdun 89011 AUXERRE 03 86 48 47 17 www.gcs-syhn.fr			
90	IFMS 11 rue Jean Rostand 90000 BELFORT 03 84 98 55 07 hnfc.fr	Concours commun avec IFMS Montbéliard (p17) Les épreuves se déroulent à Montbéliard pour 2019 (auparavant à Belfort)		

Cursus partiel Post-VAE

en Auvergne Rhône-Alpes

(Conditions d'accès p3 / Prise en charge p5)



Fiche métier sur
www.mip-
louhans.asso.fr
(rubrique
« Métier »)

Dpt	Organisme	Nb de places	Dates inscription	Dates et coût du concours d'entrée
01	IFSI de Fleury 900 route de Paris CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE 04 74 45 43 83 http://www.ch-bourg-en-bresse.fr	Selon les places disponibles	Du 01/11/18 à mi-janvier 2019	Prise en charge des frais de formation par la Région pour les demandeurs d'emploi. Si financement individuel : voir avec le responsable de filière qui définira avec lui le planning de formation ainsi que le coût.
01	IFAS/IFSI du Bugey 180 rue de la Forestière, BP 36 01110 HAUTEVILLE LOMPNES 04 37 61 67 10 ifsihauteville.com		Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	
01	IFAS Oyonnax 11 route de Veyziat CS 20100 01117 OYONNAX 04 74 73 11 21 ch-hautbugey.fr			
69	IFAP La Maisonnée 68 avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE 04 72 16 22 07	Hors quota	Le candidat doit contacter l'école dès qu'il a connaissance des modules à passer pour savoir si l'école peut l'intégrer en plus des places classiques.	<u>Frais d'inscription</u> : 50€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
69	Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON 04 78 76 52 39 www.ecole-rockefeller.com	Parmi les 35 (dont les cursus partiel)	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Frais d'inscription</u> : 36€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : 12,75€/heure
69	ESSSE 20 rue Claire 69009 LYON 04 78 83 40 88 www.essse.fr	Selon les places disponibles	Du 04/12/18 au 01/02/19	<u>Frais d'inscription</u> : 55€ <u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider
69	IRFSS Croix Rouge 115 avenue Lacassagne 69003 LYON 04 72 11 55 60 irfss-rhone-alpes.croix-rouge.fr	Selon les places disponibles	Du 05/11/18 au 29/03/19	<u>Coût formation</u> : Prise en charge par la Région pour les demandeurs d'emploi Si financement individuel : en fonction des modules à valider